

Privilège

M. Beatty: Tout était dans les règles.

M. Dingwall: Le ministre aura l'occasion de prendre la parole. Il aurait pu le faire pendant la période des questions.

M. le Président: Un instant. J'ai écouté très attentivement le député de Cap-Breton—Richmond—Est, le député de Saint-Denis, et le leader parlementaire du gouvernement. Le député de Cap-Breton—Richmond—Est a maintenant la parole.

Nous parlons de la question qui a été posée et dont je n'ai pas encore la transcription sous les yeux. C'est de cela que nous parlons. Cette question a-t-elle trait à l'administration gouvernementale? Au moment où elle a été posée, j'ai cru que non. Je l'ai dit clairement au député d'Ottawa—Vanier. J'examinerai l'échange et j'évaluerai la situation. Je pourrais avoir à demander des précisions au député d'Ottawa—Vanier, mais on est en train de s'écarter du sujet.

Le rappel au Règlement revêt deux aspects. Tout d'abord, la question était-elle recevable? Ensuite, en tant que Canadien, je suis aussi conscient que toutes les autres personnes présentent l'autre aspect de la question. J'ai mon opinion personnelle là-dessus et il est évident que je n'ai pas l'intention de l'exprimer ici. Nous sommes tous conscients de cet autre aspect, mais ce n'est pas l'endroit pour en discuter.

[Français]

J'ai dit à l'honorable député d'Ottawa—Vanier que clairement, de l'opinion de la Présidence, la question qui est soulevée est sérieuse, est très importante. Mais, s'il vous plaît, je demanderais à tous les députés de laisser le temps à la Présidence de consulter le compte rendu officiel, et après cela, peut-être qu'il serait approprié de revenir à la Chambre. Mais, pour le moment, je ne crois pas approprié de poursuivre le débat sur la deuxième question. L'honorable député a la parole.

[Traduction]

M. Dingwall: Je serai bref, monsieur le Président. En déterminant si la question était recevable, il me semble

que la présidence devrait chercher à savoir si la personne parlait à titre de simple citoyen ou pas. À mon sens. . .

[Français]

M. le Président: Très bien, mon ami. Je comprends exactement la position de l'individu en question.

• (1520)

[Traduction]

Je sais parfaitement bien qui est cet homme, comme probablement tous les députés. Ma décision portera sur la question telle qu'elle a été posée. C'est mon devoir.

Je demande la coopération des députés. Je ferai part de ma décision à la Chambre, ce qui, peut-être, sera utile à tous.

Je le répète à l'intention du député de Cap-Breton—Richmond—Est, la présidence saisit très bien toute l'importance du deuxième aspect de la question.

M. Dingwall: Monsieur le Président, les commentaires auxquels mon collègue a fait allusion intéressent directement les rouages du gouvernement du Canada. Il a été précisément question du réseau anglais de la Société Radio-Canada, du Bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre qui relève, j'ose croire, directement de l'administration du gouvernement du Canada, à savoir le premier ministre ou le ministre responsable concerné.

Deuxièmement, nous ne demandons pas que les Canadiens soient privés de la liberté d'expression. Nous posons la question aujourd'hui afin de donner au gouvernement du Canada l'occasion de clarifier pour ceux d'entre nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, et je présume pour d'autres également, les liens perçus et en fait réels qui existent entre la personne en question et le gouvernement du Canada. C'était là l'objet de la question.

M. le Président: Je dois faire mon devoir. Cependant, un débat est en train de s'amorcer sur la deuxième question. Or, les députés sont nombreux ici cet après-midi et ça pourrait durer toute la journée. Je ne peux le permettre.

Je vais faire de mon mieux et c'est tout ce que d'après moi un président peut faire en l'occurrence.